



Réforme des diplômes d'État du travail social : la Fehap, Nexem et l'Udes appellent à maintenir le cap d'une réforme structurante

Paris, le 26 juin 2025 - Alors que certains opposants dogmatiques à la réforme des diplômes d'État du travail social appellent aujourd'hui à un report de celle-ci, nous tenons à rappeler son importance stratégique et opérationnelle. Attendue de longue date par les professionnels, les employeurs et les usagers, cette réforme constitue une réponse essentielle aux évolutions profondes du secteur.

Loin d'être un simple ajustement technique, cette réforme structurelle vise à adapter les formations aux mutations profondes du champ social. Elle répond à une triple exigence :

- **Garantir un haut niveau de compétence** pour les professionnels,
- **Améliorer la qualité de service** pour les publics accompagnés,
- **Réduire les tensions de recrutement** en fluidifiant les passerelles de compétences entre métiers.

Les besoins des personnes accompagnées ont profondément évolué et les professionnels du travail social sont confrontés à des situations de plus en plus complexes : précarisation des parcours de vie, isolement, santé mentale, violences, migrations... Il est impératif que leurs formations intègrent ces nouvelles réalités, tant en termes de contenus que de posture.

Des formations modernisées, en phase avec les réalités du terrain

Les employeurs saluent le renforcement de la dimension professionnalisante des formations, à travers le développement de compétences opérationnelles et transversales : **travail en réseau, coordination, intervention collective, numérique, innovation sociale, etc.** Ces compétences sont aujourd'hui indispensables pour garantir une réponse adaptée aux besoins des personnes accompagnées.

La mise en place d'un tronc commun et la promotion des mobilités professionnelles offrent de nouvelles perspectives d'évolution, tant au sein du secteur social qu'avec les champs connexes (santé, éducation, justice, politique de la ville). Cette réforme contribue activement à **l'attractivité et à la fidélisation** des professionnels dans un secteur en tension.

Une réforme issue d'un travail concerté

La Fehap, Nexem et l'Udes soulignent que cette réforme n'est pas une initiative descendante : **elle s'appuie sur un travail concerté avec les acteurs du terrain** – employeurs, représentants des professionnels, formateurs. Elle renforce le lien entre formation et emploi, en ajustant les référentiels aux besoins concrets des structures.

Ne pas interrompre une dynamique essentielle

Dans un contexte de fortes tensions sociales, où l'accompagnement des personnes vulnérables est plus crucial que jamais, **interrompre cette réforme serait un contre-sens historique**. Les employeurs appellent donc les pouvoirs publics à **maintenir le cap**, dans une logique de dialogue, d'amélioration continue, et d'accompagnement des établissements de formation. Il est essentiel de leur laisser le temps de s'adapter, sans pour autant renoncer à l'ambition portée : **outiller les travailleurs sociaux pour faire face aux défis de notre temps et permettre aux employeurs de fluidifier les parcours d'évolutions professionnelles**.

Contact presse

- FEHAP : Maryse de Wever, 06 77 20 93 81, maryse.deweever@fehap.fr
- Nexem : Claire Picou / 06 08 08 51 75 / c.picou@nexem.fr
- Udes : Philippine Arnal / 06 75 26 50 50 / parnal@udes.fr

A propos de la FEHAP

La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, rassemble plus de 6000 adhérents, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Ces associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance ... emploient près de 368000 salariés, soit près de 12% des emplois salariés de l'ESS. Sa souplesse, alliant gestion privée et service public, place ses établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Sa gouvernance, issue de la société civile, est désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées. Plus d'informations sur www.fehap.fr

A propos de Nexem

Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire. Elle représente plus de 11000 établissements et services employant plus de 350000 professionnels dans cinq champs d'activité : le handicap, la protection de l'enfance, l'autonomie des personnes âgées, la protection juridique des majeurs et la lutte contre les exclusions. Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive. Plus d'informations sur www.nexem.fr

A propos de l'Udes

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) est la seule organisation patronale représentative des employeurs de l'ESS. Elle regroupe 22 groupements et syndicats d'employeurs, représentatifs dans 17 branches et secteurs professionnels. L'UDES défend et exprime les intérêts de l'ensemble des employeurs de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives, fondations) soit plus de 220 000 entreprises employant près de 2,7 millions de salariés. Engagée pour un modèle économique responsable et solidaire, l'UDES contribue à enrichir les grandes réformes sociales et soutient les employeurs de l'ESS dans leurs enjeux de développement, d'attractivité et d'innovation sociale. Plus d'informations sur www.udes.fr